



BULLETIN DE SESSION Décembre 2017

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, nous avons le plaisir de vous adresser notre deuxième bulletin de session. En 2018, nous entendons poursuivre nos efforts en faveur d'une transparence accrue, laquelle est essentielle pour pouvoir représenter les intérêts de manière durable. Pour atteindre cet objectif en étroite collaboration avec les parlementaires, nous avons tous besoin de conditions optimales. Le Parlement s'est fixé pour tâche de mettre en place un cadre moderne et parfaitement adapté à la situation. Dans le cadre d'une initiative parlementaire, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) se penche actuellement sur la mise en œuvre de règles de transparence et d'accès pertinentes et réalistes en faveur de tous les représentants d'intérêts souhaitant pénétrer dans l'enceinte du Palais fédéral.

La SSPA a déjà fait part de son point de vue à plusieurs reprises à la CIP-E : ce n'est pas uniquement une mesure à prendre, mais c'est surtout une réelle opportunité de

définir une réglementation officielle pour l'accès de tous les représentants d'intérêts, tout en répondant aux exigences publiques de transparence grâce à des conditions d'accréditation simples et pragmatiques.

En sa qualité d'association professionnelle des lobbyistes, la SSPA s'engage à ce que les représentants d'intérêts qui accèdent au Parlement soient tenus de déclarer leurs mandants et les causes qu'ils défendent.

Par un courrier adressé à la CIP-E, nous avons réitéré notre demande d'être entendu sur les propositions de nouvelles règles d'accès, ce avant l'ouverture de la phase de consultation (voir page 2 et 3).

Nous vous remercions de votre engagement et de votre soutien!

Votre SSPA

Stefan Kilchenmann
Président

Reto Wiesli
Vice-président

Fabio Corti
Trésorier

Urs Martin
Membre du comité

Urs F. Meyer
Membre du comité

Bettina Mutter
Membre du comité

Felix Schneuwly
Membre du comité

Sacra Tomisawa
Membre du comité

Robert P. Hilty
Membre du comité /
secrétaire général

Point 1 : la responsabilité sociale de l'entreprise et le lobbying : deux actions indissociables

Le lobbying est à une organisation ce que les « affaires étrangères » sont à un Etat. Notre rôle de représentant des intérêts nous amène à entretenir les relations des entreprises et associations dans leur environnement politique, administratif et social.

Aujourd'hui, dans ce contexte, toutes les personnes impliquées assument leur travail sous l'angle de la responsabilité sociétale et plus précisément, ce qu'elles entreprennent pour satisfaire les exigences sociales et morales. C'est ce que l'on appelle la responsabilité sociale de l'entreprise.

L'enjeu consiste pour l'entreprise, l'association ou l'organisation à appliquer un concept réaliste visant la durabilité de toutes les activités sociales, écologiques et économiques. La responsabilité sociale de l'entreprise ne se limite nullement au respect pur et simple de principes de conformité et de dispositions légales. Il s'agit d'une action concrète menée au quotidien par une entreprise consciente de son rôle au sein de la société.

La responsabilité sociale de l'entreprise est une valeur qui doit désormais être prise en compte par les parlementaires et lobbyistes dans leur travail quotidien. Cette thématique se trouve également au cœur de l'« initiative pour des multinationales responsables » qui a pour but de mettre un terme aux pratiques contraires à l'éthique. **Toutes les entreprises suisses doivent notamment se pencher sur la question de la transparence dans tous les domaines, qualité indispensable pour assumer pleinement leur responsabilité sociale. Le lobbying et la représentation des intérêts n'échappent pas à cette tendance.**

En vue des discussions parlementaires au sujet de l'« initiative pour des multinationales responsables », la SSPA tient à rappeler que la représentation d'intérêts doit se conformer à d'importants standards professionnels que ses membres sont d'ailleurs tenus de respecter.

<http://www.public-affairs.ch/fr/commission-de-deontologie/code-de-deontologie>

Point 2 : lettre ouverte au parlement et à la CIP-E

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) a reporté le traitement de l'initiative parlementaire Berberat (« Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral ») en 2018, prévu initialement le 16 novembre 2017.

Craignant que la CIP-E ne reporte l'introduction de règles en matière d'accréditation des lobbyistes au Palais fédéral, la SSPA s'adresse aux parlementaires dans une lettre ouverte :

En sa qualité de représentante des groupes d'intérêts et lobbyistes professionnels, la SSPA est la seule association de ce type en Suisse à appliquer un principe d'autorégulation efficace. Ses membres doivent en effet se soumettre à des règles de transparence claires. L'instauration d'un règlement d'accès officiel basé sur le modèle de la SSPA permettrait d'identifier les lobbyistes pénétrant dans l'enceinte du Palais fédéral ainsi que leurs mandats respectifs.

Echange professionnel d'informations :

les lobbyistes et les représentants d'intérêts veillent à un échange d'informations entre groupes d'intérêts, défendent leur cause de manière démocratique et permettent à nos élus de se forger une opinion sur divers sujets. Au nom des entreprises, des associations et des groupes d'intérêts qu'ils représentent, ils remplissent l'une des conditions essentielles de la démocratie en fournissant aux représentants de la population tous les faits et arguments nécessaires à la prise de décisions parlementaires équitables et objectives.

Règles strictes :

la SSPA veille à la transparence et au professionnalisme du lobbying. Seule organisation intersectorielle du domaine à l'échelle nationale, elle regroupe des spécialistes en affaires publiques et compte parmi ses membres des représentants de l'économie, d'associations professionnelles et d'organisations non gouvernementales. La SSPA impose à tous ses membres les mêmes règles de transparence et veille scrupuleusement à leur respect : ainsi, pour avoir la qualité de membre, tout lobbyiste est tenu de déclarer ses mandats. Cette forme d'autorégulation est gage de transparence au sein du Palais fédéral, car

elle permet d'identifier les lobbyistes souhaitant franchir les portes de la Coupole et les mandants dont ils défendent les intérêts.

Invitation au dialogue :

la SSPA souhaite une discussion ouverte au sujet des différents modèles envisageables pour règlementer la participation des lobbyistes professionnels aux processus politiques de formation de l'opinion et de décision. Ces règles portent essentiellement sur leur accès au Palais fédéral.

- Dans son courrier, la SSPA invite la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats à lui donner la possibilité de lui présenter son modèle et d'en débattre avant l'ouverture de la phase de consultation relative à l'initiative Berberat.
- La SSPA prône une approche constructive visant à discuter de manière approfondie les intérêts et les expériences avant de formuler une nouvelle réglementation.
- Dans la démocratie directe que nous vivons en Suisse, un tel débat s'inscrit parfaitement dans un processus décisionnel transparent, coopératif et démocratique.

La SSPA se prononce en faveur de règles de transparence simples, pragmatiques, efficaces et donc, modernes. Dans le cadre d'une réglementation d'accès officielle reprenant son modèle, les lobbyistes accrédités représenteraient une minorité clairement identifiable par rapport à ceux qui arpentent les couloirs du Palais fédéral sans accréditation.

Un règlement en matière de transparence et d'accréditation défini par le Parlement aurait un effet contraignant. Aussi la SSPA prône-t-elle la mise en œuvre d'une réglementation officielle que les lobbyistes accrédités seraient tenus de respecter pour accéder au Palais fédéral. L'objectif est de renforcer la confiance, l'ordre et la crédibilité tout en améliorant la qualité et l'efficacité des processus politiques.

L'autorégulation de la SSPA : le modèle idéal

Autorégulation : la SSPA est la seule association suisse qui oblige ses membres à respecter des règles de transparence clairement définies et à déclarer tous leurs mandats de lobbying. Elle a instauré cette obligation en 2016 avant de la compléter à la fin de cette même année par un code de déontologie qui doit être scrupuleusement respecté. Ainsi, pour avoir la qualité de membre, tout lobbyiste est tenu de déclarer ses mandats. Cette forme d'autorégulation est gage de transparence au sein du Palais fédéral, car elle permet d'identifier les lobbyistes souhaitant franchir les portes de la Coupole et les mandants dont ils défendent les intérêts. Le modèle appliqué par la SSPA en son sein pourrait servir d'exemple pour l'introduction de règles d'accès au Parlement fédéral.

<http://www.public-affairs.ch/fr/commission-de-deontologie/code-de-deontologie>

Point 3 : nos manifestations

2017

Nous avons le plaisir de vous inviter à la **manifestation SSPA de la session d'hiver** sur le thème :

« Changement climatique » L'Arctique touche la Suisse

Mardi, 5 décembre 2017

12h30 à 14h30

Hotel Bellevue Palace, Berne

Exposé introductif

Prof. Dr. Konrad Steffen, Directeur de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

Table ronde

- **Martin Bäumle**, conseiller national PVL ZH
- **Beat Jans**, conseiller national PS BS
- **Kathy Riklin**, conseillère nationale PDC ZH
- **Adèle Thorens Goumaz**, conseillère nationale Verts VD
- **Walter Wobmann**, conseiller national UDC SO

Modération

- **Bettina Mutter**, comité SSPA

Le changement climatique est en cours : en Suisse les glaciers fondent rapidement et le permafrost disparaît. Les débats sur le changement climatique, quant à eux, sont de plus en plus brûlants. Il s'agit entre autres de questionner ce que la Suisse peut et doit faire, seule et en coopération avec d'autres Etats.

Le Dr Konrad Steffen présentera dans son exposé l'engagement de la Suisse dans la recherche climatique et les dépendances « climato-politiques ». Dans l'ouest du Groenland, il est le responsable de la station météorologique de base du Swiss Camp. Les effets du changement climatique y sont clairement mesurables.

Nous attendons votre inscription jusqu'au 4 décembre 2017 sur

<http://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/manifestation-sspa-de-la-session-dhiver-2017-12-05>

2018 (Save the date)

« Cours de déontologie »

février 2018

(la date exacte sera communiquée ultérieurement)

AG & Manifestation de la session de printemps

6 mars 2018

10h30 à 12h00

12h30 à 14h30

Voyage d'études « Londres »

fin mai / début juin

(la date exacte sera communiquée ultérieurement)

Manifestation de la session d'été

5 juin 2018

12h30 à 14h30

« Cours de déontologie »

septembre 2018

(la date exacte sera communiquée ultérieurement)

Manifestation de la session d'automne

18 septembre 2018

12h30 à 14h30

Manifestation de la session d'hiver

4 décembre 2018

12h30 à 14h30

Point 4 : nos membres

Lien sur la liste de nos membres :

<http://www.public-affairs.ch/fr/a-propos-de-nous/membres>